



Erreur déclaration comptable

Par **Jerome171192**, le **03/11/2020** à **20:27**

Bonjour, j'ai décidé d'acheter une bande de terrain pour en faire un lotissement j'étais classé directement par l'impôt on promoteur immobilier alors que tout était fait à mon nom propre. Mon comptable a fait ma déclaration avec mes revenus et mes revenus industriels (BIC), vu que j'étais en plus-value à court terme j'avais le droit de faire mes déclarations sur 5 ans avec 4 parts égales, mais l'impôt veut m'imposer sur des terrains que je n'ai jamais vendus, un est toujours disponible et l'autre j'ai construit dessus. Après avoir accepté ma première déclaration que j'ai soldée qui était sur 5 ans les impôts sont revenus en arrière demandant à mon comptable de refaire ma déclaration c'est ce qu'il a fait, je me retrouve avec 4 déclarations et bilan comptable pour deux années car il lui a demandé de la refaire plusieurs fois. Du coup je me retrouve à tout déclarer une seule fois même mes terrains non vendus j'aimerais que ça se finisse sans payer des impôts que je n'ai pas à payer. Je pourrais vous expliquer plus précisément le déroulement il faut savoir que je viens de Saint-Pierre et Miquelon nous avons un code local des impôts propre à l'archipel.

Par **morobar**, le **05/11/2020** à **09:19**

Bonjour, il semble que le "parlé français" à Saint-Pierre ne permette pas la compréhension par les Français métropolitains.